

# LANGUES VIVANTES

**OBSERVATOIRE  
NATIONAL**


**DES PROGRAMMES  
ET DES PRATIQUES**

## SOMMAIRE

- **Non au socle commun ! – CAPES d'allemand**  
Langues régionales : au DNB – Défense de la langue d'Oc p.2
- **LV en STG : quel bilan ? – Dérapage en ES – Mort de la diversification : un choix politique** p.3
  - **Certi... quoi ? – Sections européennes : il faut un nouveau texte de cadrage !**  
5 raisons d'adhérer au SNES – Bulletin d'adhésion p.4

## Assez de poudre aux yeux !

Lors de son discours du 13/10/09 sur la réforme du lycée, le président de la République a annoncé un plan d'urgence langues vivantes dont l'objectif est la maîtrise de langues de communication. Nouvel effet d'affichage ou volonté politique de changer en profondeur la nature de l'enseignement des langues en supprimant le lien intrinsèque entre langue et pensée, langue et culture ?

De fait, quel est l'objectif fixé par M. Sarkozy ? Faire des lycéens des élèves bilingues voire trilingues. Les collègues de langues vivantes en sont restés pantois : une bonne maîtrise par les élèves de collège puis de lycée de la langue cible est un objectif déjà très ambitieux quand il s'agit de faire pratiquer l'oral dans des classes de 30 au collège et de 35 au lycée, et dans le cadre horaire hebdomadaire de 2 heures au lycée. En effet toutes les recherches ont montré qu'une bonne maîtrise d'une langue exige un contact fréquent avec la langue (au moins trois fois par semaine), dans un cadre permettant aux élèves de prendre la parole avec fréquence et dans des classes équipées (ce qui reste loin d'être le cas). Cela passe aussi par un contact en dehors de la classe via des films ou émissions en VO comme dans les pays nordiques, ce que nous réclamons depuis des lustres ! Quant aux groupes de compétence, autre solution contenue dans le projet de réforme du lycée, là encore la recherche montre depuis longtemps que les groupes de niveau sont contre-productifs, notamment pour les élèves les plus faibles, ceux-là mêmes que M. Sarkozy ne cesse pourtant d'évoquer.

Pour ce qui est de la formation d'élèves trilingues ? Chiche ! Quand on sait que la LV3 est moribonde et que la diversification devient de plus en plus lettre morte.

Mais ainsi les marchands de certifications tels que ETS ou Cambridge Esol pourront continuer à instrumentaliser le « mauvais niveau des élèves français » qu'ils se plaisent tant à déplorer.

L'Europe a récemment pointé le manque d'interprètes français. Alors des changements oui, pas de la poudre aux yeux sous forme de stages linguistiques pendant les vacances ou de développement de la balado-diffusion, par exemple.

Il est donc urgent de créer les conditions d'un enseignement des langues à la hauteur des enjeux culturels, économiques et sociaux. ■

**Sandrine Charrier**, secrétaire nationale, responsable du secteur Contenus,  
**Thérèse Jamet-Madec, Marc Rollin**, responsables du groupe Langues vivantes



**L'ÉDUCATION :  
une valeur  
SÛRE !**

POUR L'ÉCOLE - POUR NOS MÉTIERS

**MARDI 24 NOVEMBRE**  
**GRÈVE NATIONALE**

à l'appel de la FSU 

**CE 4 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ PAR :**

THÉRÈSE JAMET-MADEC ET MARC ROLLIN  
AVEC LA CONTRIBUTION DE BRUNO AUER,  
MIREILLE BRETON, CATHERINE PIECUCH.

*Nos remerciements aux  
collègues de la liste de diffusion LV  
qui nous communiquent  
régulièrement  
des informations précieuses.*

### INFOS DIVERSES

Pour joindre le groupe LV :  
**contenus.secretariat@snes.edu**  
ou 01 40 63 29 13

Partie langues vivantes  
du site du SNES :

**[http://www.snes.fr/  
-Langues-vivantes,2965-.html](http://www.snes.fr/Langues-vivantes,2965-.html)**

### DERNIÈRE MINUTE

Du discours aux actes, le ministre de l'Éducation a décliné les annonces présidentielles lors d'une réunion le 9 novembre avec les organisations syndicales.

En ce qui concerne les LV, à côté de l'intégration des LV2 dans le tronc commun de Seconde générale et technologique et de la volonté affichée de développer un pôle linguistique en L, les propositions reprennent l'ensemble des mesures qui déstabilisent notre enseignement depuis des années : organisation en groupes de compétences regroupant toutes les séries générales, globalisation des horaires de LV1 et LV2, et réduction des LV à un outil de communication, excepté pour certains élèves de L.

Retrouvez toutes les informations concernant la réforme des lycées : <http://www.snes.fr/Reforme-du-lycee-.html>

# Non au socle commun !

**D**u projet de modification du DNB, présenté par le ministère en juin, il ne reste que l'introduction d'un oral d'histoire des arts dont les modalités définies dans le *BO* du 29 octobre 2009 sont inacceptables. L'idée d'une épreuve de langue sur PDFM (Parcours de découverte des formations et des métiers) a été abandonnée, notamment suite à l'opposition du SNES qui revendique une épreuve terminale, à l'image des autres disciplines évaluées au DNB. Quant au socle commun, applicable à tous dès la rentrée prochaine, il devient obligatoire pour obtenir le brevet. C'est pourquoi le ministère ne veut pas revenir sur la validation du A2 qui est une des composantes de l'attestation de socle qu'il faudra délivrer à chaque élève. Pourtant, la dernière session offre encore un bilan critique : pression sur les col-

lègues par des chefs d'établissement voulant de bons scores au DNB, A2 validé automatiquement dès que 3 ou 4 compétences sont acquises, « rattrapage » de A2 dans le cadre de l'accompagnement éducatif... Loin d'être opposé à une réforme du brevet, et encore moins à la prise en compte des langues vivantes dont le ministère ne cesse de rappeler l'importance, le SNES récuse la logique du socle commun et, par conséquent, celle d'une attestation sans grande valeur qui s'appuie sur des compétences, parfois difficiles à cerner donc à évaluer. Par exemple, comment évaluer la compétence « écrire un court récit » lorsque l'on n'a aucune indication sur le niveau requis : s'agit-il de rédiger un texte sur sa famille au présent ou de rédiger brièvement sur un fait historique aux temps du passé ?

L'idée qui consiste à ne pas lier l'évaluation des compétences aux connaissances et à ne pas l'adosser aux programmes n'est pas acceptable. Le SNES refuse que la validation du niveau A2 conditionne l'obtention du brevet.

Partout où l'action collective est possible, indiquez seulement la moyenne annuelle des élèves et laissez les chefs d'établissement ou les jurys de brevet (associez-y une lettre d'explication si nécessaire) décider de donner ou non le A2 au regard des résultats trimestriels. Là où l'action collective n'est pas possible, appliquez les textes : faites des croix dans acquis / non acquis et laissez les chefs d'établissement décider s'ils donnent ou pas le A2 (la circulaire de 2008 précise que l'attestation doit être signée par le chef d'établissement). ■

## CAPES d'allemand

Suite aux multiples interventions du SNES auprès du ministre, ce dernier s'est enfin décidé à ouvrir le CAPES interne d'allemand pour la session 2010. Si le SNES se félicite de cette décision, elle reste cependant insuffisante : l'ancien cabinet s'était engagé à rouvrir tous les concours internes jusqu'en 2015 ; or, à ce jour, dans de nombreuses disciplines, ils restent fermés.

## LANGUES RÉGIONALES Au DNB

**L**e ministère a décidé par arrêté du 9 juillet 2009 qu'une mention « langue régionale », suivie de la désignation de la langue concernée, pourra être inscrite sur le diplôme national du brevet. « Cette mention sera délivrée à partir de la session 2010 aux élèves qui auront obtenu, pour la langue régionale concernée, la validation du niveau A2 du CECRL. L'évaluation du niveau A2, tel que défini par l'annexe D.312-16 du code de l'éducation, est effectuée par l'enseignant de langue régionale. Les langues régionales concernées, qui doivent avoir été enseignées tout au long

*de l'année scolaire à raison d'un horaire hebdomadaire minimum de 2 heures, sont les suivantes : basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan-langue d'Oc, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes et tahitien. Les élèves de la classe de troisième, candidats à l'obtention de cette mention, font connaître leur choix lors de l'inscription à l'examen. »*

Il va sans dire que l'analyse que le SNES fait de l'évaluation de A2 (voir ci-dessus) vaut pour toutes les langues vivantes, étrangères ou régionales. ■

## Défense de la langue d'Oc

À noter la mobilisation réussie à Carcassonne le 24 octobre 2009 pour la langue d'Oc à l'initiative de la FELCO (Fédération des enseignants de langue et culture d'Oc de l'Éducation nationale). Ils étaient entre 20 et 25 000 pour défendre cette langue et pour demander une loi ambitieuse qui lui permette de vivre dans son unité et sa diversité.

## LV en STG : quel bilan ?

Le ministère ne faisant jamais de bilan des réformes qu'il impose, essayons de le faire.

L'horaire tout d'abord qui est globalisé : 5 heures pour les 2 langues vivantes. Ceci entraîne des disparités de mise en œuvre selon les établissements. Certains ont choisi d'accorder le même horaire aux deux langues ; d'autres accordent 3 heures à la LV1 et 2 heures à la LV2. Il semblerait judicieux, compte tenu des coefficients à l'examen, que les deux langues soient traitées à égalité au niveau de l'horaire.

En ce qui concerne l'épreuve d'expression écrite, rien de particulier à signaler si ce n'est que les collègues ont tendance à privilégier les thèmes de l'épreuve d'expression orale. Cette année, en espagnol, le thème de la

lecture a dérouté certains candidats. En ce qui concerne l'expression orale, voici les grandes lignes qui se dégagent suite au questionnement des collègues : ceux-ci sont convoqués à la fois sur leurs heures de cours et en dehors ; les élèves ne sont pas libérés et donc retournent en classe après l'épreuve. Qui plus est, dans certaines académies, la période pendant laquelle cet oral doit se dérouler n'est même plus cadrée par le recteur d'où de nombreux problèmes de « fuites ».

Tous ces problèmes sont des conséquences du choix fait par le ministère du CCF, ce que nous condamnons. Quant aux documents proposés aux candidats, ils sont jugés par les collègues comme étant très récurrents et déprimants (addictions diverses

notamment). Pourquoi les thèmes ne seraient-ils pas plus divers et aussi plus culturels en correspondance avec le programme ?

Le SNES ne peut pour le moins que s'étonner de la disparition de l'épreuve de compréhension orale sans explication quand le ministère n'arrête pas de communiquer sur l'importance de l'oral en langues vivantes.

En ce qui concerne les ST2S, la décision d'aligner la LV1 sur les épreuves du bac STG sans se préoccuper de la LV2 n'a pas simplifié la tâche des collègues à la session 2009.

Rappelons que l'épreuve de LV2 facultative reste un oral sur document étudié en classe (volume global d'une quinzaine de pages), épreuve de plus en plus obsolète, qu'il serait urgent de modifier. ■

### Dérapiage en ES

À noter que dans une académie, les collègues chargés de faire passer l'épreuve orale du baccalauréat ES ont appris le jour même de l'épreuve un changement des règles du jeu : pas de lecture et une grille très semblable à celle de l'épreuve d'expression orale de STG. Ceci nous semble tout à fait inacceptable

tant pour les candidats que pour les collègues. Que l'épreuve d'expression orale en ES soit obsolète et qu'il faille la changer pour qu'elle intègre mieux l'enseignement des langues vivantes en vigueur depuis 2005, d'accord, mais cela ne se décide ni dans une académie ni sans concertation préalable !

## Mort de la diversification : un choix politique

Déjà en novembre 2003, un sénateur UMP tirait la sonnette d'alarme pour alerter sur la perte de diversification des LV que connaissait la France. Six ans plus tard, la situation est devenue catastrophique. Bientôt, il n'y aura plus que l'anglais et l'espagnol dans nos établissements. Avec les classes bilangues, nous avons assisté à la disparition de la LV1 en allemand et maintenant de la LV2.

La transformation du BEP en Bac pro 3 ans se traduit dans de nombreux établissements par une seule LV2 proposée aux élèves, à savoir l'espagnol, lorsqu'elle existe.

Cette situation va avoir de lourdes conséquences sur la diversification en collège d'ici 2 ans, si rien n'est fait pour enrayer le processus. Il va de soi que les familles qui envisagent une orientation en LP se tourneront uniquement vers

l'anglais puis l'espagnol au collège. Quant aux autres langues dites rares, leur enseignement est réservé à quelques établissements par académie. Comment justifier de tels choix contraires aux intérêts culturels, économiques, commerciaux et sociaux ? Les seules raisons sont budgétaires et liées à une vision à court terme. Comment en effet ne pas voir les conséquences désastreuses de ces choix quand les échanges internationaux se multiplient et que l'on sait combien la qualité des échanges est améliorée quand les protagonistes ont une connaissance de la langue et de la culture de l'autre ? Comment ne pas réagir à ces choix absurdes quand on voit la montée en puissance économique de pays comme la Chine ou le Brésil ? Quant à l'enseignement de l'arabe, « chassé de nos classes »,

comme le montrait l'article du *Monde* du 8/08/09, sa faiblesse est une aberration et pèse aussi sur la laïcité. M. Levallois, IG d'arabe, parle d'un « abandon de l'arabe » par l'Éducation nationale. Cette langue ne trouve pas sa place dans les « bons » établissements et déserte ceux qui sont en difficultés. Si l'arabe est quasi absent dans les collèges et les lycées, il est en essor dans les mosquées, ce qui doit mettre l'Éducation nationale face aux conséquences de ses choix. Les jeunes générations ne vivent plus la connaissance de l'arabe comme un handicap et elles souhaitent renouer avec la culture du pays dont leurs parents ou leurs grands-parents sont originaires. Pourquoi la France ne s'inspire-t-elle pas du Danemark qui, via une intégration réussie, prépare des commerciaux qui partiront vers les pays du Golfe ? ■

# Certi... quoi ?

Fruits d'appels d'offres passés par le ministère en 2006, les certifications de niveau B1 du CECRL attribuées aux élèves volontaires des sections européennes ont constitué un premier pas vers l'externalisation et la privatisation de nos missions. Ces appels d'offres avaient une durée de trois ans (avec tacite reconduction).

En 2009, nous pouvions donc imaginer être débarrassés des problèmes d'inégalité de traitement des élèves, de marchandisation de l'École, d'attestations menaçant le baccalauréat. Il n'en est malheureusement rien.

En effet, déjà trois académies (Lille, Rennes, Nancy-Metz) se sont lancées dans l'expérimentation de certifications académiques, parfois en partie payantes par les familles, sous le label « Certilingua ».

Sur le papier, les objectifs sont nobles,

comme pour les certifications nationales : il s'agit de « promouvoir au niveau européen les langues et les cultures ». Dans les faits, cette nouvelle attestation de niveau du CECRL n'est que le résultat de la quête par les organismes certificateurs d'un marché juteux. Ainsi, Cambridge Esol, un des organismes certificateurs membres du consortium ALTE, a l'accréditation pour donner ce nouveau label européen et on peut d'ores et déjà parier qu'il en fera bientôt la promotion auprès des établissements, arguant de l'atout qu'il représenterait pour les élèves. C'est d'ailleurs l'argument récemment utilisé par Alain Daumas, directeur France d'ETS Global, créateur du TOEIC, dans un article pour Capital.fr.

La bonne nouvelle, si on peut présenter cela comme ça, c'est que les lycées

désireux d'attribuer ce label certificateur « Certilingua » doivent faire une demande d'accréditation, après vote positif au conseil d'administration. Bref, une petite marge de manœuvre existe. Il faut informer les collègues siégeant au CA et les parents d'élèves, de façon à ce qu'ils nous aident à porter l'exigence de diplômes nationaux attestant d'une maîtrise correcte de compétences linguistiques mais aussi culturelles et citoyennes. Ces certifications multiples mettent, elles, en danger les diplômes nationaux. Les programmes censés piloter nos enseignements et leur évaluation reflètent pourtant ces compétences auxquelles sont attachés les enseignants. Cette ambition que nous avons pour tous les élèves implique un retour à des horaires et à des effectifs décents en cours de langues vivantes. ■

## Sections européennes : il faut un nouveau texte de cadrage !

Le texte de cadrage initial concernant la création de sections (et non de classes) européennes date de 1992 et un arrêté de 2003 précise les modalités d'attribution de l'indication « section européenne » au baccalauréat. Ces textes ne précisent pas le nombre d'élèves que peut accueillir une section, ni les dédoublements nécessaires. Pour ce qui est des horaires, un seuil minimum est défini en collège, mais pas en lycée, ce qui crée des inégalités in-

acceptables, notamment sur la DNL (Discipline Non Linguistique enseignée en langue étrangère). Nécessitant une évaluation nationale, ces sections mériteraient un cadrage précis (quelles disciplines en DNL, combien d'heures, quels contenus, etc.). Il est d'autant plus urgent d'agir que Luc Chatel, dans son projet de réforme du lycée annonce, au nom du renforcement d'un pôle linguistique en série L, le développement des DNL.

# 5 raisons d'adhérer au SNES

1. Bénéficier de sources d'informations très complètes et fiables.
2. Débattre des modalités d'action et agir collectivement pour améliorer la situation des personnels et le service public d'éducation.
3. Pouvoir intervenir efficacement dans son établissement et peser sur les discussions ou les conflits ; être défendu lors des commissions paritaires concernant les mutations, inspections, notes administratives, etc.
4. Pouvoir donner son avis. Le SNES se nourrit des opinions de ses adhérents. La position adoptée est le résultat des débats.
5. Réfléchir aux contenus, aux pratiques d'enseignement, notamment lors des stages organisés par le SNES, et défendre notre métier.

Le SNES ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. Se syndiquer c'est apporter sa contribution, dans l'intérêt de la profession.

## Coupon à remettre au représentant du SNES de votre établissement

Date de naissance \_\_\_\_\_ Sexe :  masculin  féminin

NOM \_\_\_\_\_ PRÉNOM \_\_\_\_\_

Résidence, bâtiment, escalier \_\_\_\_\_ N° et voie \_\_\_\_\_

Lieu-dit - Boîte postale \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Localité \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : code [ ] [ ] [ ] Catégorie [ ] [ ] Discipline [ ] [ ]

Nom et adresse de l'établissement \_\_\_\_\_